



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 11 MARS 2022 à 20 H 30

(ce compte-rendu devra être approuvé par le prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 2 mars 2022 par courriel aux conseillers municipaux.

Présents : Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Eric Ketley, Christian Tribu, David Broc, Eric Tracol, Alexandre Barbe ;

Absents excusés : Emmanuel Hareau qui donne pouvoir à Eric Tracol, Olivier Reboul qui donne pouvoir à David Broc ; Lili Forgas qui donne pouvoir à Edith Sylvestre ;

Absent : Hervé Galland .

Président de séance : le Maire, Stéphane Galdemas, secrétaire de séance : Édith Sylvestre.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 novembre 2021

Colis de Noël : La phrase " personne n'est volontaire pour aider Edith Sylvestre " est remplacée par "personne n'est volontaire pour aider Edith Sylvestre à leur préparation. Eric Tracol s'est porté volontaire pour leur distribution, mais ça n'est pas l'aide qui était demandée ".

Point N°3, c'est bien avec Eyzahut que pourrait être envisagé un événement festif .

Le compte-rendu est approuvé, 8 voix pour, 2 abstentions (Eric Tracol, Emmanuel Hareau)

2 – Demande de subvention du Comité des fêtes pour 2021

Le Comité des fêtes demande une subvention de 500€ au titre de 2021 pour le renforcement des illuminations de fin d'année . Demande approuvée par la Commission Vie de la Commune .

Eric Ketley, trésorier du Comité des fêtes ne participe pas au vote. Approuvé à l'unanimité .

3 – Point sur l'étude patrimoine

Le diagnostic établi par l'équipe en charge de l'étude du patrimoine est présenté, ainsi que les conclusions de l'atelier carte sur table et de la commission commune Patrimoine-environnement / Urbanisme tourisme .

A l'unanimité le Conseil approuve le diagnostic ainsi que les orientations validées par la commission :

- La Malle est bien l'axe central du village. Dans la traversée du village, elle doit être observée de haut, en « belvédère ». Par contre il serait souhaitable de retrouver les promenades le long de la Malle en amont et en aval du village ;
- Il convient de conserver les distinctions encore clairement visibles des différentes époques de construction du village et des habitats isolés : médiéval, classique, XIX^{ème} et fin XIX^{ème}. Cette lecture facile des évolutions du village a une valeur patrimoniale pour Rochebaudin ;
- Le développement des constructions doit être limité aux besoins des habitants. Il est primordial de préserver le lieu et son cadre de vie ;
- Pas de tourisme « de masse », Rochebaudin doit se mériter, la découverte de ses richesses doit passer par un accompagnement physique des visiteurs ;

- Il est souhaitable de développer des lieux de rencontre conviviaux au centre du village ou à proximité immédiate (jeu de boules, espace pour enfants, jardin, terrasse-bistrot, ...)
- Avoir des WC clairement identifiés et faciles d'accès. Les murs du village ne doivent pas être les pissotières des vélo-clubs ou des promeneurs. Idem pour le dépôt d'ordures des touristes et personnes de passage ;
- Les voitures doivent de préférence être stationnées hors du village (y compris hors de la place Achard). Les habitants doivent pouvoir disposer de parkings réservés et proches, distincts des parkings de visiteurs ;
- Prévoir ou réglementer le parking des camping-cars
- Les points de vue remarquables doivent être protégés ou réhabilités (par exemple, la vue sur le voile rocheux gâchée par les poubelles et le chemin d'accès à la STEP).
- L'emplacement du "jardin des anciens" est un point à ajouter à l'étude patrimoine. Il convient également de lui trouver un nom reconnu de tous.

Un bilan de l'enquête réalisée auprès des habitants est présenté . Il en ressort en résumé que les besoins de stationnement pour les habitants du village sont estimés à 25 places, dont 5 qui pourraient être couvertes, extensible à une dizaine ensuite, avec possibilité ultérieure de mise en place de boxes, qu'il faudrait 5 places permettant la recharge électrique . Pour les visiteurs, une trentaine de places pourraient être envisagées .

4 – Point sur la Communauté de communes

Rochebaudin fait partie de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB) .

D'un premier contact pris avec la Communauté de communes du Val de Drôme(CCVD) il s'avère que celle-ci offre aux petites communes des prestations que nous n'avons pas avec la CCDB :

- PLUI en cours d'élaboration, qui sera opérationnel dans 2 ans, le SCOT recouvre la CCVD et le Crestois ;
- Gestion des secrétaires de mairie et du service de remplacement ;
- Équipe de cantonniers et agents d'entretien équipés, paiement à l'heure ;
- Déchetterie mobile ;
- Maison du service public itinérante (exemple : 1/2 jour par mois à Félines) .

Notre toute petite communauté n'aura sans doute jamais les moyens d'offrir de tels services . D'ailleurs sa petite taille rend son avenir très incertain et peut être vaut il mieux commencer par nous même à étudier à quelle communauté nous pourrions éventuellement nous rattacher plutôt que d'attendre et de se voir imposer une adhésion qui ne nous conviendrait pas .

A l'unanimité, le Conseil est d'accord pour que soient étudiées toutes les possibilités, CCVD, agglomération de Montélimar, évolution de la CCDB ...

5 – Réponse du Président de la République à la motion demandant la prise en compte des votes blancs

Le 2 juillet dernier le Conseil demandait que le vote blanc soit considéré comme suffrage exprimé,. Le Chef de Cabinet de la Présidence de la République nous a répondu le 30 décembre : « le vote blanc est un choix qui, notamment dans les périodes difficiles, n'a pas de portée décisionnelle et n'est qu'une agrégation des refus, ce qui ne saurait être une réponse adéquate à la crise démocratique que traverse notre pays » .

6 – Organisation des élections présidentielles

Un premier tableau de tenue des bureaux de vote des 10 et 24 avril est établi . Appel est fait auprès des électeurs de la commune pour le compléter sachant que les élus communaux sont prioritaires .

7 – Verger des anciens

Cette question a été examinée dans le cadre du point n°3.

8 – Questions diverses

- Un NAS a été mis en place en mairie, il permet la sauvegarde et le partage à distance des données informatiques : 888,76 € TTC ;
- Le chemin du réservoir a été refait : 14 050 € TTC ;
- Conformément à la proposition de la Commission Vie de la commune, accord pour une formation aux « gestes qui sauvent » d'environ 2 heures, dispensée par l'association « Défi du cœur » par groupes d'une dizaine de personnes . Le coût est de 30€ par personne dont 15€ à la charge de la commune et 15€ à la charge de la personne formée ;
- Une formation au numérique a commencé, dans le cadre de la charte MSA , dispensée par l'association « Le lien 26 », 6 personnes y participent ;
- Le mécanisme de l'horloge extérieure de la mairie a été transporté chez Henri-Michel Guignard qui va pouvoir le remettre en état . Il sera conservé en attendant un usage éventuel ;
- De mi- avril à début juillet, le pont à Félines sur la départementale qui va vers Dieulefit sera fermé pour sa rénovation . La circulation va certainement augmenter sur la rue de la Malle et le Chemin de Dieulefit ;
- Des dysfonctionnements des trappes des conteneurs à ordures ménagères sont signalés . La trappe ne s'ouvre pas alors que le dépôt est enregistré . Merci de nous dire quels conteneurs et quelles personnes sont concernées ;
- Réparation de la toiture du porte-cloches. Un devis va être demandé ;
- Yvette Bérard et Gaby ont réparé la croix sur l'ancien chemin de chez Félice ;
- Il faudrait déplacer l'harmonium dans l'église, 2 volets de la mairie sont à réparer, des lampes d'éclairage public sont à changer : appel est fait aux personnes (conseillers ou habitants) qui pourraient aider à régler ces petits problèmes, cela permet de faire des économies et nous avons des difficultés à trouver des entreprises ...

Il est 22h50 la séance est close